



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## étudiants

Question écrite n° 63100

### Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les cas des Français de l'étranger souhaitant venir étudier en France. Chaque année des citoyens français ayant passé une partie de leur vie à l'étranger déposent des dossiers dans nos universités avec le souhait de revenir en France pour y effectuer leurs études supérieures. Les détenteurs d'un diplôme étranger, quelle que soit leur nationalité, doivent faire certifier l'équivalence de leur diplôme avec le niveau requis en France. Les Français avec un diplôme étranger suivent donc le parcours d'inscription « étudiants étrangers ». Ceci n'est peut-être pas la manière la plus accueillante d'encourager nos ressortissants français à revenir en France pour étudier. De plus ces étudiants n'intègrent pas les cases prévues par l'administration des universités et se heurtent à l'incompréhension et à la méconnaissance des jurys d'admissions face à leur parcours et leurs diplômes. À l'heure des débats sur l'expatriation et sur le retour de nos « forces vives » à l'étranger, il souhaite savoir si une communication spécifique par les universités françaises envers les Français de l'étranger pourrait être mise en place afin de ne pas stigmatiser cette population qui choisit le retour en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63100

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 août 2014](#), page 6938